



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019-46		
Séance plénière du 25 juin 2019 Présidence : Serge Muller	Objet : Plan d'action quinquennal des 3 conservatoires d'espaces naturels du Grand Est	Vote : Favorable

Contexte

La loi Grenelle II de 2010 prévoit que l'État et le Conseil régional peuvent agréer les conservatoires d'espaces naturels pour dix ans renouvelables. Le décret d'application du 7 octobre 2011, complété par un arrêté ministériel du même jour, précise les conditions et les modalités de l'agrément. Celui-ci est délivré pour une durée de dix ans conjointement par le Préfet de région et le Président du Conseil régional aux conservatoires d'espaces naturels membres de la Fédération (FCEN).

L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal comportant les principales actions que les conservatoires d'espaces naturels prévoient d'engager sur cinq ans. L'agrément confirme l'obligation de réaliser un plan de gestion validé scientifiquement pour chaque site dont les conservatoires ont la responsabilité (maîtrise foncière ou maîtrise d'usage).

Avec ce plan d'actions quinquennal (PAQ), les trois conservatoires d'espaces naturels du Grand Est définissent conjointement un programme d'actions en faveur de la biodiversité pour la période 2019-2023.

Ce plan se distingue des précédents par :

- Un changement de cadre institutionnel et d'échelle. Le nouveau PAQ a été élaboré dans le cadre institutionnel nouveau de la Région Grand Est, impliquant de la part des CEN des regards croisés, une mutualisation des objectifs et la structuration de leur concertation au sein d'une Conférence permanente des CEN Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.
- Un processus de co-construction entre les trois CEN et de ceux-ci avec les autorités de l'agrément ainsi que les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée Corse.
- Une rationalisation de la programmation partagée autour de 5 axes déclinés en 14 objectifs opérationnels.
- Une plus grande ouverture aux thématiques émergentes, telles que l'adaptation au changement climatique, les services rendus par les écosystèmes, la séquence Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner-Suivre (ERCAS) et la préservation du patrimoine naturel considéré comme un bien commun.
- Une intégration des actions des CEN dans le nouveau cadre législatif et partenarial.
- Une approche renforcée des CEN auprès des acteurs locaux et économiques.

Ce nouveau plan d'actions quinquennal a été élaboré en cohérence avec les grandes politiques publiques de la biodiversité. Il est bâti autour de priorités partagées et décline les axes sur lesquels les conservatoires fondent leurs actions pour mener à bien leurs missions. Toutefois, il ne présente pas de volonté « intégratrice » de l'ensemble des actions des CEN, certaines pouvant être développées dans des cadres financiers ou partenariaux particuliers ou encore répondre à des opportunités locales.

Le PAQ assure la cohérence des stratégies et des actions mises en œuvre par les CEN.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan d'actions quinquennal des 3 conservatoires d'espaces naturels

Supports de réflexion

- Conservatoires des Espaces Naturels Grand Est, 2019, Plan d'actions quinquennal 2019-2023 des 3 conservatoires d'espaces naturels du Grand Est, 49p.
- Conservatoire des Sites Alsaciens, 2018, Annexe bilan Plan d'actions quinquennal 2013-2018, 110 p.
- Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, 2017, Annexe bilan Plan d'actions quinquennal 2012-2017, 321 p.
- Rapport de Jean-François Silvain et Jean de Montgolfier, membres du CSRPN

Analyse

Le plan d'action quinquennal des trois conservatoires d'espaces naturels du Grand Est s'inscrit dans un cadre conceptuel, organisationnel et budgétaire cohérent et affiche une réelle ambition bien en phase avec l'évolution du contexte local et national.

Les rédacteurs de ce plan étaient confrontés à une véritable gageure : établir un plan (outil par nature intégrateur, voire centralisateur) tout en respectant au maximum le principe de subsidiarité, c'est à dire en conservant le maximum de libertés de choix au niveau des 3 CEN, et au niveau des sites gérés, afin que l'application des orientations du plan puisse s'adapter de manière très fine aux réalités des territoires concernés. Rappelons qu'il y a actuellement 926 sites, aux caractéristiques très diverses, dont les trois-quarts ont un plan de gestion en cours ; et parmi eux 10 réserves naturelles nationales, et 20 régionales. Le degré de complexité de ce problème est du même ordre que celui de la gestion d'une grande organisation multinationale. Les auteurs de ce plan ont remarquablement relevé le défi d'unir intégration et subsidiarité.

Le plan se présente surtout comme une structure commune d'objectifs, très bien organisée. Les grandes priorités sont bien définies, et leur traduction fine ne peut avoir lieu que par subsidiarité, au niveau des plans de gestion des sites.

Les cinq axes et leur déclinaison en 14 objectifs opérationnels apparaissent tout à fait pertinents.

L'intérêt de la mutualisation des compétences, des connaissances et des pratiques entre les trois CEN est très bien mis en valeur dans toutes les fiches d'objectifs.

Les indicateurs de réalisation sont décrits assez sommairement dans le plan d'action. Mais l'examen des deux documents annexes (bilans des plans d'actions précédents) donne tout à fait confiance

dans la capacité des CEN a bien utiliser ces indicateurs pour aboutir à une évaluation de qualité.

Toutes les actions qui visent à créer du lien, de la concertation, de la collaboration et de la complémentarité (partage des tâches) entre les CEN des trois anciennes régions sont les bienvenues, qu'il s'agisse de la Conférence permanente des trois CEN, de celle de directeurs, des responsables scientifiques, des gestionnaires ou de la communication. Il en va de même des actions prévues aux limites territoriales dans l'axe protection, de la mise en place d'un pôle de compétence inter-CEN de gestion et de restauration des habitats (axe Gérer) ; il s'agit là d'une excellente idée surtout si elle est étendue à l'ensemble des gestionnaires d'espaces protégés du Grand Est.

Le développement de compétences en ingénierie de projet européen et la structuration comptable nécessaire à leur suivi (Life, FEDER, FEADER, Interreg...) serait effectivement une excellente avancée (axe Gérer) à coupler toutefois avec le développement de partenariats (inspirés des cinq axes retenus) avec les acteurs équivalents des pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse).

Les objectifs opérationnels de l'axe « connaître » sont très pertinents, mais il manque peut-être une référence au besoin d'indicateurs d'état et de tendance. Le besoin d'inventaires, notamment des taxons les moins connus, est souligné, ce qui est très bien. L'ambition de contribuer aux suivis de biodiversité en lien avec le changement climatique est à saluer, même s'il serait peut-être possible ici d'aller plus loin dans une vision où les espaces protégés peuvent être des sentinelles de l'incidence du changement climatique au travers du développement de la recherche dans les espaces protégés (développement des liens entre chercheurs et gestionnaires), ce que devrait permettre la volonté de mobiliser des partenariats scientifiques tant auprès de l'AFB que des organismes de recherche. En ce qui concerne l'AFB, son évolution vers un OFB incluant l'ONCFS devra être prise en compte ; cet élargissement de l'AFB peut faciliter le développement de suivi sur l'avifaune et les mammifères et l'intégration de ces groupes dans les suivis de biodiversité.

Les actions prévues dans l'axe « Valoriser » sont à soutenir, mais on peut s'étonner qu'il ait été jugé peu pertinent de mettre en place un programme d'animation à l'échelle du Grand Est. Cette question a été le sujet d'une discussion approfondie au cours de la réunion du CSRPN. Il a été souligné qu'au niveau des sites, la communication devait être adaptée très finement au territoire ; et qu'au niveau des types de milieu elle devait également être très spécifique. Néanmoins, le partage d'expérience en matière d'animation est très utile. Il en va de même pour les éléments techniques de sensibilisation, les outils, surtout quand ils concernent les mêmes types de biotopes. On pourrait mettre en avant l'idée d'une forme de marque de fabrique, de « labellisation » partagée, des activités des CEN du Grand Est. Une évolution dans le sens d'une plus grande mise en commun des éléments de communication est à rechercher.

Le positionnement des CEN du Grand Est comme acteurs de la séquence ERCAS avec la volonté de contribuer à l'appréciation des impacts est pertinente.

En résumé, on est face à un projet de plan d'action quinquennal très bien présenté et facile à lire, ambitieux et de qualité, même si on note encore quelques frilosités ponctuelles à l'égard d'une approche régionalisée. On soulignera le caractère lucide et réaliste du plan d'action. La création de l'OFB doit être considérée comme une opportunité et les partenariats avec la recherche doivent être encouragés dans la logique de la volonté des porteurs de mieux connaître et accompagner. Même si les tâches ne manquent pas dans ce plan d'action, notamment pour s'adapter à la nouvelle donne régionale, une plus grande ouverture sur l'espace européen environnant pourrait être mise en avant.

Avis du CSRPN

Le plan d'action quinquennal des trois conservatoires d'espaces naturels du Grand Est fait l'objet d'un document très bien présenté, facile à lire, ambitieux et de qualité. Il s'inscrit dans un cadre conceptuel, organisationnel et budgétaire cohérent et affiche une réelle ambition bien en phase avec l'évolution du contexte local et national, même si on note encore quelques frilosités ponctuelles à l'égard d'une approche régionalisée. Les cinq axes stratégiques et leur déclinaison en 14 objectifs opérationnels apparaissent tout à fait pertinents. Le CSRPN souligne le caractère lucide et réaliste du plan d'action.

C'est pourquoi le CSRPN Grand Est donne un **avis favorable** au plan d'action quinquennal des trois conservatoires d'espaces naturels du Grand Est.

Recommandations

Le CSRPN émet les recommandations suivantes :

- La création de l'OFB doit être considérée comme une opportunité pour les CEN et les partenariats avec la recherche doivent être encouragés dans la logique de la volonté des CEN de mieux connaître et accompagner.
- Le partage d'expériences en matière d'animation doit être favorisé de même que la mise en commun d'éléments de communication.
- Même si les tâches ne manquent pas dans ce plan d'action, notamment pour s'adapter à la nouvelle donne régionale, une plus grande ouverture sur l'espace européen environnant pourrait être mise en avant.

Fait le 2 août 2019
Le président du CSRPN



Serge Muller